



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE REPENTIGNY**

Le 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Repentigny tenue le 12 décembre 2023, à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Repentigny;

Sont présents : M. Nicolas Dufour, maire,
M. Jacques Prescott, conseiller
M^{me} Jennifer Robillard, conseillère
M^{me} Karine Benoit, conseillère
M. Kevin Buteau, conseiller
M. Luc Rhéaume, conseiller
M^{me} Martine Gendron, conseillère
M^{me} Martine Roux, conseillère
M. Normand Urbain, conseiller

Sont absents : M. Bernard Landreville, conseiller
M^{me} Chantal Routhier, conseillère
M. Joubert Simon, conseiller
M. Raymond Masse, conseiller

Sont aussi présents : M^e Marc Giard, greffier
M^{me} Vivianne Joyal, directrice générale adjointe - services de proximité
M. Dominique Longpré, directeur général
M^{me} Marie-Josée Boissonneault, directrice générale adjointe - services administratifs

M^e Marc Giard, greffier, agit à titre de secrétaire.

Le secrétaire, à la demande du maire qui préside la réunion, constate le quorum.

Déclaration d'ouverture par Monsieur le Président à 18 h.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTAT DU QUORUM ET DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, ouvre la séance à 18 h et le greffier constate le quorum.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS DESTINÉE AU PUBLIC ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE DOSSIER INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Nicolas Dufour, dépose la liste des personnes qui ont transmis des questions par courriel au conseil municipal. Il reçoit également les questions des personnes présentes qui se sont inscrites au registre.

**3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO CM 354-12-12-23
BUDGET 2024 - 2023-0699 (FIN-NE)**

ATTENDU la documentation déposée aux élus préalablement à la tenue de la présente séance tel que le requiert la Loi;

ATTENDU l'avis public de la Ville annonçant la tenue de la présente séance tel que le requiert la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Jacques Prescott
Appuyé par : Martine Roux



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice financier 2024 au montant de 187 824 000 \$, lequel est plus amplement détaillé au document joint au présent sommaire (Annexe A);

D'approuver les affectations au budget de fonctionnement 2024 provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, de réserves financières et de fonds réservés, ainsi que de dépenses constatées à taxer ou à parvenir pour un montant total de 5 816 000 \$, tel que plus amplement détaillé au document joint au présent sommaire (Annexe B);

Qu'un document explicatif du budget 2024 soit publié dans la revue municipale *Regard sur Repentigny* au cours du mois de décembre 2023.

ADOPTÉE

4 **RÉSOLUTION NUMÉRO CM 355-12-12-23**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par : Jennifer Robillard
Appuyé par : Luc Rhéaume

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De décréter la levée de la séance du conseil municipal à 18 h 21.

ADOPTÉE

M^e Marc Giard
Greffier

M. Nicolas Dufour
Maire